



Solidaire  
depuis 1921

**Analyse de la conjoncture 2023-2024**

***Affirmer le pouvoir des travailleuses et des travailleurs, maintenant!***

**Conseil confédéral  
Les 26, 27, 28 septembre 2023**



## Table des matières

Introduction.....	5
Après un an dans son deuxième mandat, l'étoile de la CAQ pâlit, mais.....	7
La campagne <i>Pour un réseau vraiment public!</i> et le projet de loi n° 15.....	8
Le secteur de l'éducation.....	9
L'immigration .....	10
Santé et sécurité du travail.....	11
Au fédéral, Pierre Poilievre se profile dangereusement à l'horizon.....	12
Les négociations accapareront beaucoup d'énergie .....	14
La transformation et la protection des emplois nous préoccupent.....	16
L'urgence climatique et la transition juste .....	16
Les changements technologiques et l'intelligence artificielle .....	18
La rareté et les pénuries de main-d'œuvre.....	20
Le rapport de force, un incontournable.....	20
D'autres enjeux en rafale .....	21
Conclusion .....	23



## Introduction

Alors que la CSN sort de son 67<sup>e</sup> Congrès, la rentrée de l'automne est un moment propice pour faire le point sur la conjoncture sociale et politique. Cette analyse et la discussion entre les délégué-es du conseil confédéral visent trois objectifs : s'assurer que nous partageons la même compréhension du contexte politique, social et économique actuel, prendre connaissance collectivement de nombreux travaux de la CSN en cours ou à venir et permettre une discussion éclairée sur les priorités du mouvement pour les douze prochains mois.

L'analyse porte une attention particulière à la conjoncture politique canadienne et québécoise. Même si elle ne traite pas de la conjoncture politique internationale, la CSN devra y garder un œil attentif. Premièrement, du côté sud de la frontière, le *trumpisme* menace de plus en plus sévèrement la démocratie américaine, dans un contexte où la campagne en vue des primaires républicaines est déjà entamée et où Donald Trump est formellement accusé de plus de 90 charges liées entre autres à la tentative d'inverser le résultat de l'élection présidentielle de 2020. L'affaiblissement démocratique américain favorise, ailleurs dans le monde, une perte de confiance envers la démocratie et une amplification des attaques contre des organes de gestion des élections, des médias et des institutions nationales des droits de la personne. Deuxièmement, sur fond de poursuite de l'invasion russe de l'Ukraine et de montée des tensions géopolitiques dans le Pacifique, le monde unipolaire dominé par les États-Unis après l'effondrement du bloc soviétique semble faire place à un nouvel équilibre politique et économique aux contours encore difficiles à évaluer. Les coups d'État se multiplient (on en recense huit sur le continent africain depuis 2020<sup>1</sup>). Il faudra voir comment ce contexte affectera la mondialisation, l'avancée des droits et libertés et le développement de la solidarité ouvrière internationale.

Par ailleurs, l'analyse politique se conjugue avec l'analyse économique réalisée par le Service de recherche et de condition féminine. L'inflation plus persistante qu'anticipée, le ralentissement économique, les risques de récession, l'endettement des ménages ainsi que la tenue du marché du travail sont quelques exemples de phénomènes qui exerceront une influence sur le mouvement.

---

<sup>1</sup> [www.ledevoir.com/opinion/chroniques/797403/chronique-epidemie-africaine](http://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/797403/chronique-epidemie-africaine)



## **Après un an dans son deuxième mandat, l'étoile de la CAQ pâlit, mais...**

Le 3 octobre dernier, les Québécoises et Québécois reportaient au pouvoir la Coalition avenir Québec (CAQ) pour un deuxième mandat avec une forte majorité. Aidée grandement par la distorsion du vote créé par notre système électoral dépassé, elle détient actuellement 89 sièges en ayant reçu 41 % du vote (27 % des électrices et des électeurs inscrits). Si les oppositions demeurent pour l'instant divisées, malgré une remontée tangible du Parti Québécois dans les sondages, la CAQ n'est pas pour autant ressortie indemne de son année postélectorale. Les intentions de vote à son égard demeurent élevées, mais ont baissé depuis mars 2023<sup>2</sup>. Jusqu'à maintenant, cette baisse s'explique principalement par ses propres actions et non par l'expression de la société civile. Mentionnons ici l'abandon de sa promesse du troisième lien autoroutier entre Québec et Lévis – que la CAQ avait défendu depuis des années sans s'appuyer sur des études sérieuses – et l'adoption en juin d'une loi augmentant le salaire des députés, passant de 101 561 \$ à 131 766 \$ dès son adoption, alors que plusieurs salaires se sont appauvris durant l'année 2022 et qu'elle propose aux employé-es de l'État des offres salariales ridicules de 9 % sur cinq ans. La CAQ est aussi réticente à prendre acte de certaines crises, dont celle liée au logement et à l'habitation.

Dans la prochaine année, nous ne devons pas compter sur des gaffes du gouvernement. Le ralentissement économique et les problèmes financiers des ménages n'arrivant plus à payer leur hypothèque ou leur loyer pourraient pénaliser la CAQ. Pour finir, nous aurons le fardeau de démontrer à nos membres et à la population qu'il ne gouverne pas dans l'intérêt de la classe moyenne et des moins nantis. Maintenant que la pandémie est terminée, le gouvernement doit faire face à une panoplie de problèmes structurels longtemps mis en sourdine. De véritables solutions doivent être mises en place face aux défis liés à l'accès et à la prestation des services publics, à commencer par celui du manque de personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que celui des services de garde éducatifs. Le gouvernement le sait très bien, et c'est pourquoi il a annoncé une série de mesures et de réformes. Il conserve pour l'instant un capital de sympathie dans la population, parce qu'il « essaye quelque chose » pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois. Mais les réformes proposées manquent de vision, car elles impliquent des solutions inadaptées ou incomplètes (ex. : les primes temporaires à certains personnels décidés unilatéralement), voire carrément contreproductives (réformes centralisatrices en santé et services sociaux ainsi qu'en éducation, recours accru au privé dans la prestation de soins de santé, etc.). Les débats sur le projet de loi n° 15 (création de l'agence Santé Québec) et sur le projet de loi n° 23 (gouvernance du réseau scolaire) s'inscrivent dans cette dynamique. Au surplus, en choisissant de baisser les impôts et de poursuivre les efforts de réduction de la dette pour les quinze prochaines années, le gouvernement se prive d'importantes capacités nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

---

<sup>2</sup> [legermarketing.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2023/08/Rapport-politique-Aout-2023-Volet-politique.pdf](https://legermarketing.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2023/08/Rapport-politique-Aout-2023-Volet-politique.pdf)

Le gouvernement entend marquer des points en s'autoproclamant le parti de l'économie et du nationalisme québécois. C'est pourquoi François Legault déclarait, en juin passé, que ses deux priorités seraient le développement de la filière batterie (et le développement des capacités énergétiques du Québec) et la notion de l'identité (avec notamment le projet de renforcer les critères du français dans la sélection des immigrantes et des immigrants). Au mois d'août, les questions du coût de la vie et de l'habitation sont apparues sur son radar des priorités, alors que dans les faits, le gouvernement a toujours négligé la crise du logement au même titre que la lutte contre la pauvreté. En matière de logement, le projet de loi n° 31 qui restreint le droit de céder un bail et la fin du programme *Accès Logis* ont été décriés par les groupes communautaires.

Quoiqu'il en soit, l'élection partielle à venir dans la circonscription de Jean-Talon (qui était avant 2019 un bastion libéral), à la suite de la démission de la députée caquiste Joëlle Boutin, sera un premier test politique pour la CAQ dans son deuxième mandat. Sa capacité de garder le contrôle du message et de ses priorités politiques pourrait être mise à mal bien davantage dans le cadre de la négociation du secteur public et dans les débats entourant son projet de loi n° 15. Dans un contexte où les oppositions demeurent divisées, les organisations syndicales et sociales ont un rôle important de contre-pouvoir à jouer, par la mobilisation et la force du nombre.

### ***La campagne Pour un réseau vraiment public! et le projet de loi n° 15***

De pair avec les multiples négociations en cours cet automne, incluant celle du secteur public, la réforme en santé et services sociaux sera fort probablement le dossier chaud des prochains mois. Le projet de loi n° 15 est toujours à l'étude à l'Assemblée nationale.

La CSN est très consciente des nombreux problèmes et des défis qui affligent le réseau. Par contre, avec le projet de loi n° 15 et une volonté de recourir encore plus au privé avec les groupes de médecine de famille (GMF), les centres médicaux spécialisés, les projets d'hôpitaux privés, la montée du nombre de médecins pratiquant en dehors de l'assurance publique de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), etc., les solutions préconisées risquent de nous amener encore davantage dans la mauvaise direction, suivant une vision individualiste et mercantile de la santé et des services sociaux. En rien la privatisation ne va améliorer l'accès à un médecin de famille, à la qualité des soins et des services aux aîné-es ou à ceux en santé mentale. Au contraire. La création de l'agence Santé Québec va centraliser davantage le réseau, malgré la volonté affichée de s'assurer que des gestionnaires soient présents à l'échelle locale.

La CSN estime que le projet de loi n° 15 doit être rejeté complètement. Malheureusement, la conjoncture sociale et politique nous empêche de réaliser cet objectif. Pour l'instant, nous devons nous contenter de revendiquer le plus d'amendements possible en attendant le retour à l'Assemblée nationale d'un parti politique progressiste. Nos demandes visent à véritablement faciliter l'accès au réseau, à laisser tomber le recours au privé et à s'assurer d'une réelle décentralisation qui tienne compte des régions et des acteurs du réseau de la



santé et des services sociaux. Malgré les nombreuses mises en garde qui ont été adressées à la CAQ par des experts autant que par les travailleuses, travailleurs et d'autres acteurs du réseau, celle-ci garde le cap. Nous devons poursuivre la mobilisation entamée dans le cadre de notre campagne *Pour un réseau vraiment public!* afin d'imposer nos préoccupations et nos solutions dans le débat public. Nous devons faire monter la pression, tandis que le temps est opportun! Aussi, nous devons développer une vision à moyen et long terme de notre campagne.

Enfin, en ayant comme projet de créer un employeur unique sous l'égide de Santé Québec, le ministre Christian Dubé viendrait forcer des fusions d'accréditations syndicales. L'argument prétextant que ceci aurait pour effet de simplifier le processus de négociation des conditions de travail est pourtant fallacieux. En tout et pour tout, dans le cadre de la présente ronde de négociations dans le secteur de la santé et des services sociaux, il n'y a que sept tables de négociation sectorielles (relatives aux matières nationales) pour négocier les conditions de travail de plus de 310 000 salarié-es syndiqués. Dans les faits, avec un employeur unique pour l'ensemble du réseau et des unités syndicales nationales pour régler toute question relative aux relations du travail, il faudra s'en remettre à des lieux de dialogues patronal et syndical très éloignés de la réalité du terrain.

Dans les circonstances, la CSN devra jouer sur deux tableaux : celui de la lutte politique, pour modifier le projet de loi, et celui de la préparation aux votes éventuels de changement d'allégeance syndicale qui, si rien ne bouge, pourraient survenir dans l'année suivant la fusion des établissements. Se précipiter prématurément vers le maraudage serait une erreur. Néanmoins, plusieurs équipes ont déjà débuté la planification et la préparation des éventuelles opérations et le travail interéquipes sera au cœur de la stratégie.

Dans l'ensemble, le succès de notre action passera par la cohésion du mouvement!

### ***Le secteur de l'éducation***

Le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur ne sera pas en reste dans les prochains mois. En éducation primaire et préscolaire, soulignons que le projet de loi n° 23 qui vise à implanter la réforme Drainville a passé l'étape des consultations en juin dernier, mais n'est toujours pas adopté au moment d'écrire ces lignes. Outre des dispositions relatives à la collecte de données et à l'accès à l'information concernant le réseau de l'éducation qui sont pertinentes, le projet de loi doit être abandonné. Les réformes précédentes, dont l'abolition des commissions scolaires, devaient permettre, selon le gouvernement, de rapprocher la prise de décision du terrain et des parents. Avec le projet de loi n° 23, nous sommes à l'opposé de cet objectif. La volonté d'entraver l'autonomie des centres de services scolaires et celle d'octroyer de superpouvoirs de contrôle au ministre de l'Éducation est totalement inappropriée et mènera vraisemblablement à une pratique malsaine de microgestion. La réforme proposée comporte aussi d'importantes attaques contre l'enseignement et les services éducatifs en mode présentiel, l'autonomie des enseignantes et des enseignants, notamment en matière de formation continue, et contre le Conseil supérieur de l'éducation.

Le ministre Bernard Drainville doit laisser son projet de loi de côté et mettre en place des solutions de concert avec les acteurs du milieu. Les problèmes sont immenses : les élèves accumulent des retards scolaires et ceux ayant des besoins particuliers sont en augmentation; les inégalités sociales et scolaires s'accroissent; le personnel est en nombre insuffisant et à bout de souffle; les travailleuses et travailleurs du milieu vivent de plus en plus de la détresse psychologique et de la violence. Nous devons nous unir et travailler ensemble afin de faire de l'éducation une priorité nationale.

En enseignement supérieur, comme mentionné ci-dessous, l'encadrement du développement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) devra se faire rapidement, car le statu quo est intenable. Les défis sont loin de se limiter seulement à la question du plagiat. L'IA peut potentiellement affecter la pédagogie dans son ensemble. Deux rapports d'experts sont attendus au cours de l'automne. Mais la ministre de l'Enseignement supérieur ne devra pas élaborer seule des balises dans son bureau avec l'aide d'experts. Cela devra être le fruit d'un dialogue avec le milieu.

Enfin, la CSN a récemment participé à une consultation sur le financement universitaire. Celui-ci doit s'appuyer sur des principes de bien commun, d'accessibilité aux études, d'équité entre les établissements, d'autonomie universitaire, de liberté académique, d'éthique ainsi que sur le lien indissociable entre l'enseignement et la recherche. Il doit par ailleurs se faire dans un contexte de réinvestissement majeur et tendre à réduire la concurrence entre les universités.

### **L'immigration**

L'Assemblée nationale tient présentement des consultations concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, sur la base de 12 propositions gouvernementales rendues publiques en mai dernier. Les dernières années ont été marquées par une baisse de l'immigration permanente au Québec et une hausse de l'immigration temporaire. Ce phénomène a eu des incidences négatives incontestables dans nos milieux de travail et dans la société dans son ensemble.

La CSN est favorable à plusieurs orientations gouvernementales préconisées comme l'introduction de nouvelles mesures favorisant le français et la francisation des personnes immigrantes sélectionnées par le Québec à titre de résidentes permanentes, ou encore la bonification des actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

Cela dit, nous contestons la décision d'exclure encore une fois les volumes et les conditions de l'immigration temporaire de la planification de l'immigration. L'immigration temporaire a explosé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de la CAQ, ce qui fragilise énormément les conditions socioéconomiques des personnes immigrantes, favorise un marché du travail à deux vitesses et mine le développement de nos communautés. La CSN est d'avis qu'il faut réduire de manière significative le volume du *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET) qui, dans bien des cas, ne sert plus ses objectifs initiaux de répondre à des besoins temporaires de main-d'œuvre à court terme. En parallèle, il faut faciliter l'accès rapide et effectif à la sélection québécoise et à la résidence permanente de toutes les personnes

détenant un permis temporaire, non seulement après l'obtention d'un diplôme d'études du Québec, mais également à la suite d'une période d'emploi de plus d'un an. Il faut mettre fin au permis de travail lié à un seul employeur qui rend les travailleuses et les travailleurs migrants otages de leur employeur. De plus, les difficultés d'intégration en milieu de travail des personnes détenant un permis de travail temporaire plaident pour que les employeurs soient tenus de limiter leur recrutement international à des personnes parlant déjà le français ou à s'engager à assurer leur francisation dès leur arrivée en sol québécois de manière rémunérée durant les heures d'emploi. Les syndicats doivent être associés à ces démarches.

Malgré les efforts importants déployés depuis plusieurs années dans le but de « régionaliser l'immigration », il faut admettre que les résultats sont encore modestes. Il est clair que des ressources devront être consenties pour favoriser davantage l'attraction et la rétention des personnes immigrantes en région, notamment en ce qui concerne les services publics et l'habitation, par exemple en investissant dans le logement social, communautaire et coopératif.

Enfin, en dehors des politiques migratoires, il reste un travail de longue haleine pour rendre nos milieux de travail plus inclusifs et exempts de discrimination. Nous devons poursuivre nos actions.

### ***Santé et sécurité du travail***

Depuis l'adoption de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (loi 27), la mise en place des mécanismes intérimaires de prévention et de participation se fait de façon très variable dans les milieux de travail. Notre campagne *Pour vraiment protéger tout le monde* influence positivement le développement des mécanismes pour nos membres, mais également pour l'ensemble des milieux de travail puisque nous travaillons de concert avec les autres organisations syndicales et les groupes communautaires. Elle s'inscrit dans un plan à long terme qui remet la santé et la sécurité du travail (SST) dans l'ordre des priorités syndicales. D'ailleurs, cette campagne devrait culminer sur un sommet de la SST qui rassemblera les travailleurs sur cet enjeu.

Le mouvement CSN devra être en action rapidement, car le processus de négociation d'un règlement final sur les mécanismes de prévention et de participation entame sa dernière étape. Dans ce contexte, nous devons répondre avec force aux velléités des associations patronales. Rappelons que ces mécanismes sont la pierre angulaire du développement d'une réelle prise en charge de la prévention en milieu de travail. En effet, la majorité des milieux de travail attendent depuis plus de 40 ans l'obtention de ces mécanismes qui offrent un forum de discussion paritaire par des comités de santé et de sécurité du travail. Ils attendent surtout l'octroi du temps consacré à la prévention avec des représentants en santé et sécurité. La bataille est aussi décisive pour les groupes déjà couverts (groupes prioritaires); conserver leurs acquis requiert le maintien de la pression auprès des patrons.

## **Au fédéral, Pierre Poilievre se profile dangereusement à l'horizon**

La dernière élection fédérale s'est déroulée à peine un an avant celle du Québec, mais le portrait politique y est pourtant bien différent. Après deux ans d'un troisième mandat, le gouvernement minoritaire de Justin Trudeau apparaît frappé par l'usure du pouvoir, alors qu'il peine à éviter les situations embarrassantes. Pensons par exemple à la gestion du dossier de l'ingérence chinoise dans le processus électoral ou dans le financement de la Fondation Pierre Elliott Trudeau.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) appuie jusqu'à maintenant les libéraux dans les votes qui assurent la survie du gouvernement, grâce à une entente signée entre les deux partis en 2022 et qui pourrait s'étendre en théorie jusqu'en juin 2025. Parmi les nombreux engagements pris dans cette entente, certains ont pour échéance la fin de 2023 : l'adoption d'une loi sur l'assurance médicaments visant à mettre en œuvre un régime public universel, le dépôt d'un projet de loi pour interdire le recours aux « briseurs de grève », la mise en place d'un registre des bénéficiaires ultimes accessible au public, la mise en œuvre d'une charte des droits de l'acheteur dans le marché de l'habitation et l'élargissement du nouveau programme de soins dentaires aux moins de 18 ans, aux personnes âgées et aux personnes vivant avec un handicap. Si la survie de l'entente ne semble pas menacée à court terme, jusqu'à quand tiendra-t-elle? Le NPD ne semble pas prêt à la rompre, et ce, même s'il semble probable qu'aucune loi sur l'assurance médicaments ne sera adoptée cet automne. Les rumeurs d'élection pourraient s'intensifier au-delà des douze prochains mois, et les chances que le gouvernement survive jusqu'en octobre 2025 sont faibles.

Si nous pouvons nous réjouir que ce gouvernement ait adopté plusieurs réformes en faveur des travailleuses, des travailleurs et des moins nantis de la société, que l'on pense à l'équité salariale, à la réforme de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui nous aidera à mieux préserver notre souveraineté culturelle face aux Netflix, Amazon Prime, Spotify et autres diffuseurs numériques étrangers, au dépôt du projet de loi C-50, *Loi sur les emplois durables et le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030*, à la réforme sur les langues officielles avec l'adoption de la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale* et à la bonification de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les aîné-es de 75 ans et plus. Il faut néanmoins rappeler que ce gouvernement a aussi eu une fâcheuse tendance à se dégonfler ou à faire marche arrière dans d'autres dossiers, comme celui de la réforme de l'assurance-emploi. Alors que les consultations à ce sujet ont pris fin l'hiver dernier, le budget 2023 était pourtant totalement muet à cet égard. La CSN n'entend pas baisser les bras pour autant et réclamer une réforme de l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral devra faire avancer avec plus d'énergie de multiples dossiers ces prochains mois. Alors que le gouvernement fédéral cherche à dégager des marges de manœuvre budgétaires, et ce, dans un contexte où il souhaite ramener le déficit budgétaire de 43 milliards \$ en 2022-2023 à 14 milliards \$ en 2027-2028, nous devons être vigilants face aux compressions dans les ministères et les organismes. Par exemple, des répercussions sont à prévoir sur les transferts en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre. Le contrôle du déficit sur

la durée du cycle économique doit se faire grâce à la croissance économique et à la recherche de nouveaux revenus, par exemple en ce qui concerne la mise sur pied d'une taxe sur les services numériques.

Cela dit, le plus inquiétant sur la scène politique fédérale demeure la montée de Pierre Poilievre et du Parti conservateur du Canada (PCC) dans les intentions de vote. Bien sûr, les choses peuvent changer d'ici l'élection, et les sondages peuvent mentir. Mais avec les chiffres actuels, il existe une possibilité très importante que le PCC remporte un mandat majoritaire aux prochaines élections. Même s'il ne devait remporter qu'une dizaine de sièges au Québec, il pourrait en récolter suffisamment ailleurs pour totaliser le chiffre magique de 170. Dans ce contexte, lui barrer la route pourrait s'avérer tout un défi et demanderait des actions ciblées dans certains comtés. Cela pourrait s'avérer nécessaire pour défendre l'intérêt des travailleuses et des travailleurs, et de la santé démocratique du Canada. Même si Poilievre aime à dire qu'il défend le monde ordinaire, et même s'il évite toute attaque ouverte contre les syndicats ou les législations sociales et ouvrières, il demeure un antisynical radical. Sous le gouvernement Harper, il avait alors été l'un des défenseurs les plus ardents des projets de loi C-377 (divulgence d'informations financières sensibles et confidentielles des syndicats) et C-525 (vote à scrutin secret obligatoire pour obtenir une nouvelle accréditation sous juridiction fédérale), deux atteintes graves à la liberté d'association garantie par la Charte des droits et libertés de la personne. Il avait même défendu, lors d'un congrès de son parti, la fin du précompte syndical obligatoire (la « formule Rand ») et la mise sur pied du système surnommé, non sans ironie, le système « Right to work ».

Pierre Poilievre veut s'attaquer à la taxe sur le carbone, ainsi qu'à une panoplie de politiques environnementales, baisser les impôts, plafonner les dépenses du gouvernement, défaire les réformes visant à sauvegarder la culture et les médias d'ici (C-11, *Loi sur la diffusion continue en ligne* et C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*), couper le financement de la Société Radio-Canada et s'attaquer aux droits LGBT+. Lors de son congrès au début septembre, le PCC a montré son vrai visage : un parti qui manifeste le mépris envers les personnes transgenres ou non binaires et qui rejette les progrès sociaux en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Mais plutôt que de mettre en avant son programme rétrograde, le chef conservateur préfère aligner ses canons sur Justin Trudeau. Dans sa quête de pouvoir, il suscite la méfiance envers les institutions démocratiques et les « élites libérales », il n'hésite plus à relayer de fausses informations, comme lorsqu'il attaque Radio-Canada en insinuant que le diffuseur public est en fait un média d'État qui désinforme et qui manipule les Canadiens. Son discours populiste, qui prête flanc aux complotistes, est dangereux et pourrait entraîner des conséquences importantes sur le climat social et politique à moyen et long terme.

Quoiqu'il en soit, Poilievre martèle un message qui fait mouche auprès d'une partie importante de la population : le coût de la vie est intenable et l'habitation n'est pas abordable. Il n'hésite pas à accuser le gouvernement d'être responsable de l'inflation en étant trop dépensier et la Banque du Canada d'avoir financé les déficits publics durant la pandémie en « imprimant » de l'argent. Son analyse est foncièrement erronée. Il passe sous silence l'effet des pressions

internationales sur l'inflation ou le rôle des entreprises qui fixent les prix de manière à gonfler au maximum leurs profits.

Cela met toutefois en lumière que la réponse à la crise actuelle n'est pas adéquate. La politique monétaire restrictive actuelle occasionne une redistribution de la richesse inacceptable des personnes qui sont les plus endettées vers celles qui détiennent des actifs financiers (des familles devant renouveler leur hypothèque vers les rentiers, par exemple). Et la réponse gouvernementale reste incomplète, tant à Québec qu'à Ottawa. Pour la CSN, le gouvernement doit notamment :

- Exercer un meilleur contrôle sur le prix des habitations et le coût des loyers en plus de décourager la spéculation sur le marché immobilier;
- Investir davantage dans la construction de logements hors marché (communautaires, sociaux et coopératifs);
- Réduire les prix des services gouvernementaux ou les offrir gratuitement;
- Augmenter les transferts financiers aux ménages à faible revenu.

Enfin, mentionnons qu'Ottawa et le secteur médiatique sont engagés dans un bras de fer contre les géants du Web qui refusent obstinément de rémunérer les médias en application de la nouvelle *Loi sur les nouvelles en ligne*. Meta (Facebook) a déjà banni le contenu de nouvelles de ses plateformes, alors que Google a annoncé qu'il fera de même lorsque la loi entrera en application. Ces multinationales abusent de manière honteuse de leur position dominante dans le but principal de faire peur à d'autres pays qui voudraient emboîter le pas. Cela est inacceptable et le gouvernement ne peut céder à ce chantage. Les géants du Web doivent payer leur juste part et redonner accès au contenu de nouvelles. La CSN n'entend pas rester sur les lignes de côté. Avec la Fédération nationale de la culture et des communications (FNCC-CSN) et d'autres groupes, nous avons d'ailleurs participé à un boycottage de Meta, le 15 septembre dernier, lors de la *Journée internationale de la démocratie*. De manière plus large, avec les compressions et les fermetures qui se poursuivent dans le secteur des médias, la CSN devra poursuivre sa lutte pour la survie d'une presse libre et en santé, ainsi que pour la défense des travailleuses et des travailleurs du secteur.

## **Les négociations accapareront beaucoup d'énergie**

L'année qui s'en vient risque d'être occupée sur le plan de la négociation. Tout d'abord, dans le secteur public, le gouvernement maintient des offres ridicules depuis maintenant près d'un an. Sur le plan salarial, il offre 9 % sur cinq ans en période de forte inflation, ce qui induira à terme un appauvrissement de 7,4 % selon les prévisions actuelles. Il mène des attaques frontales contre le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) qui risquent de pousser vers la sortie une proportion importante de personnes approchant de la retraite, en plus de demander des reculs en matière de conditions de travail ou encore de faire piétiner les discussions aux tables sectorielles. Cette posture est tout simplement ahurissante devant la crise du manque de personnel qui sévit dans le secteur public.

Les organisations du Front commun n'ont eu d'autres choix que d'intensifier les moyens de pression. Ce gouvernement entêté et méprisant nous oblige à consulter les membres dès cet automne, afin d'envisager le déclenchement de la grève si rien ne change. Des énergies importantes devront être consacrées dans le mouvement. La situation sera donc historique cet automne. D'une part, jamais un Front commun n'a été aussi large, permettant à 420 000 travailleuses et travailleurs membres de la CSN, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) de ne parler que d'une seule voix. D'autre part, si l'expression démocratique des membres devait confirmer la proposition mise de l'avant, et si le gouvernement ne change pas son fusil d'épaule, une grève générale illimitée pourra être déclenchée, à la suite de séquences de journées de grève. Cela est sans précédent au cours des 50 dernières années.

Le secteur privé n'est pas en reste. En excluant le secteur public, 87 conventions CSN viendront à échéance entre octobre et décembre 2023 et 295 autres en 2024. Pensons par exemple à l'hôtellerie, à Fer et Titane, à des municipalités, et à bien d'autres encore. Si ce nombre représente un peu moins de négociations qu'à l'habitude, rappelons que les dernières années ont été marquées par une montée importante du nombre de conflits de travail, comme en témoigne l'augmentation des prestations délivrées par le Fonds de défense professionnelle (FDP). Les membres veulent se mobiliser afin d'obtenir les conditions salariales et de travail adéquates. De manière générale, ils ont un intérêt accru à exercer des moyens de pression et même la grève, s'il le faut, pour parvenir à leurs fins. Avec le ralentissement économique qui s'entame depuis quelques mois, il se peut que certains employeurs soient plus frileux aux tables de négociation, alors que l'appétit des travailleuses et des travailleurs demeurera important, en raison de l'inflation enregistrée ces deux dernières années et en raison du contexte de rareté et des pénuries de main-d'œuvre qui continue malgré tout de s'observer. On doit donc raisonnablement s'attendre à ce que le nombre de grèves reste élevé.

Avec toutes ces négociations dans le secteur privé, plusieurs périodes de changement d'allégeance sont à prévoir. Dans ce contexte, nous devons favoriser tant la bonne santé des syndicats CSN que l'adhésion au mouvement. De cette manière, nous serons à même de concentrer un maximum d'énergie à la mise en place du plan de syndicalisation et à la syndicalisation des « champs libres ».

De manière coordonnée au sein du Comité intersectoriel du secteur privé (CISP), les fédérations du secteur privé poursuivent la mise en œuvre des trois priorités de négociation identifiées conjointement, à savoir l'obtention d'un salaire minimum de 18 \$, l'amélioration des clauses en matière de santé et de sécurité du travail et la déjudiciarisation des relations de travail.

La lutte en faveur du 18 \$ l'heure a porté ses fruits lors du renouvellement de conventions collectives. Ainsi, en 2022, c'est la négociation de 71 % des conventions qui prévoyaient des salaires inférieurs à 18 \$ l'heure qui, lors du renouvellement, ont atteint la cible convoitée du 18 \$ l'heure pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Les syndicats qui cherchent à éliminer les salaires de moins de 18 \$ l'heure de leur convention et qui entrent en conflit de travail pour l'obtenir ont un soutien additionnel du mouvement CSN dans le cadre de la campagne du 18 \$. Notons l'exemple des travailleuses et des travailleurs de Presto Libre-Service qui font face à un employeur odieux. La lutte se mène aussi sur le plan politique pour la bonification du salaire minimum légal, en alliance au sein de la coalition Minimum 18 \$. Bien que le salaire minimum actuel (15,25 \$ l'heure) soit encore bien inférieur à la cible du 18 \$ l'heure, les organisations membres de la coalition s'entendent pour réviser celle-ci à la hausse, en ayant pour objectif d'en proposer une nouvelle d'ici la fin 2023. Par ailleurs, à l'heure où le gouvernement s'apprête à renouveler son plan de lutte contre la pauvreté, la CSN a fait du salaire minimum une de ses cinq demandes pour que personne n'ait à vivre dans la pauvreté tout en travaillant (les autres revendications touchent l'assistance sociale, les services publics, l'intégration des personnes immigrantes et le financement des organismes communautaires, dont les organismes spécialisés en employabilité).

Enfin, mentionnons qu'il existe une volonté de créer plus de synergie entre les différents syndicats des organismes gouvernementaux. Cinquante-cinq syndicats affiliés, totalisant 11 000 travailleuses et travailleurs négocient de façon complètement distincte bien qu'ils aient en commun une dépendance au mandat du Secrétariat du Conseil du trésor.

## **La transformation et la protection des emplois nous préoccupent**

Comme discuté au dernier congrès de la CSN, des transformations structurelles du marché du travail entraîneront des conséquences importantes à long terme pour les travailleuses et travailleurs, que ce soit en raison des changements climatiques et de la transition juste, du vieillissement démographique et de son effet sur la rareté et les pénuries de main-d'œuvre, ou encore en raison des changements technologiques, comme ceux liés à l'IA. Dans ce contexte, nous devons être proactifs.

Les syndicats s'attendent à ce que les propositions adoptées guident les actions du mouvement au cours des trois prochaines années. L'analyse de la conjoncture politique n'a pas pour objectif de présenter le plan d'action visant la mise en œuvre des résolutions. Cet exercice sera réalisé ultérieurement. Cela dit, entre autres éléments, il a été adopté que la CSN, les fédérations, les conseils centraux et les syndicats priorisent l'enjeu de la protection, de la transformation et du développement des emplois dans leurs orientations et leurs négociations. Voici donc quelques éléments de conjoncture à prendre en compte.

### ***L'urgence climatique et la transition juste***

Cet été, partout dans le monde, des millions de personnes ont été frappées par des catastrophes naturelles : incendies meurtriers en méditerranée et à Hawaï, inondations historiques en Chine, chaleur extrême dans le sud des États-Unis, sécheresses catastrophiques pour l'agriculture dans la corne de l'Afrique, tempêtes et glissements de terrain dans les pays scandinaves, etc. Il s'agit d'un rappel brutal des conséquences des changements climatiques et de l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Québec n'y a pas



échappé. Des incendies de forêt d'une ampleur inégalée (d'une superficie de plus de 53 000 km<sup>2</sup>, soit supérieure à celle de pays comme la Slovaquie ou les Pays-Bas<sup>3</sup>) ont fait rage dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Plusieurs communautés ont dû être évacuées. La qualité de l'air à des milliers de kilomètres des brasiers a été atroce. Nous devons saluer le courage des femmes et des hommes qui ont lutté de manière incessante contre ces feux. Ceux-ci auront des impacts importants à l'égard des possibilités forestières, de l'aménagement forestier et de la survie même de certaines entreprises. Les travailleuses et travailleurs du secteur sont les premiers touchés : l'inaction du gouvernement fédéral en matière d'assurance-emploi pourrait jeter certains d'entre eux dans le trou noir (cette période sans salaire ni prestation) au cours de la prochaine année. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, les travailleuses et travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pourraient subir les contrecoups des fortes pluies observées cet été dans certaines régions du Québec.

Nous devons redoubler nos efforts en matière de lutte aux changements climatiques et renforcer la résilience des communautés et des milieux de travail face à ces phénomènes. Pourtant, les réductions d'émissions de GES prévues par le gouvernement du Québec représentent seulement 60 % de l'effort requis pour atteindre sa cible de 2030<sup>4</sup>, une cible moins importante que celle préconisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Et pendant ce temps, malgré certaines actions dignes de mention en matière environnementale, le gouvernement fédéral ne semble pas enclin à changer sa politique de développement des hydrocarbures. Le projet d'expansion du pipeline *Trans Mountain*, porté par une société d'État, devrait se finaliser au cours des prochains mois.

La CSN devra poursuivre ses actions politiques et accompagner les syndicats vivant les effets néfastes des changements climatiques ou ceux des mesures de transition. Pour que celle-ci soit juste, elle ne devra laisser personne derrière. Nous voulons transformer les usines, pas les fermer.

Par ailleurs, la CSN a récemment participé à la consultation en ligne du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec. La politique énergétique est un instrument essentiel pour la transition vers la carboneutralité, pour notre développement industriel et pour l'accès à une énergie à faible coût pour les ménages québécois. Hydro-Québec et le gouvernement estimaient jusqu'à récemment que le Québec avait des surplus d'électricité pour les 20 prochaines années. Or, la société d'État prévoit désormais que la demande sera si élevée que des approvisionnements additionnels seront nécessaires dès 2026-2027, et que 100 TWh (+50 %) d'énergie électrique devront être disponibles d'ici 2050. Pour la CSN, les ratés de la planification de la demande entraînent des conséquences majeures pour les citoyennes, les citoyens et les industries du Québec. Cela mène à des décisions aujourd'hui questionnables, comme celle de signer des contrats d'exportation fermes avec les États de la Nouvelle-

---

<sup>3</sup> SOPFEU, estimé en date du 5 septembre 2023.

<sup>4</sup> Plan de mise en œuvre 2023-2028 du *Plan pour une économie verte 2030*. Ce plan n'identifie toutefois pas les conséquences des mesures qui pourraient être prises en 2029 et 2030.

Angleterre et celui de New York. On voit également Hydro-Québec procéder à toute vitesse dans les appels d'offres du secteur éolien, au détriment du temps de consultation populaire.

Étant donné les nouvelles perspectives énergétiques, le gouvernement doit se doter de critères précis permettant de décider de donner suite ou non à l'approvisionnement électrique de chaque projet de demandes industrielles d'énergie, dans le cadre d'une vision globale de la politique industrielle qui soit cohérente avec les objectifs gouvernementaux en matière de transition énergétique. Il doit être prudent dans l'octroi de blocs énergétiques futurs, en s'assurant que les secteurs industriels déjà présents au Québec, notamment dans les régions éloignées, ont accès à l'énergie nécessaire pour maintenir et développer leurs activités. De plus, des critères doivent être établis pour l'octroi de blocs d'énergie en prenant en compte différentes considérations : la capacité à générer de bons emplois et de la valeur ajoutée, l'intérêt de ces secteurs du point de vue du développement régional, les effets de ces nouvelles filières industrielles sur les émissions de GES, les conséquences du développement minier des minéraux critiques et le potentiel réel de succès des projets sur la table.

Si nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables, nous reprochons au gouvernement de mener des consultations rapides en période estivale qui manquent de vision. Effectivement, elles n'abordent pas des questions essentielles : la nécessité d'agir sur la demande par des efforts en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie ou encore de prendre en compte l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. À la suite des consultations numériques, le ministre Pierre Fitzgibbon a annoncé qu'un projet de loi serait déposé cet automne. Nous surveillerons en outre les propositions sur la tarification énergétique et serons vigilants face à certaines velléités d'accroître la place du privé dans la production énergétique.

### ***Les changements technologiques et l'intelligence artificielle***

Les changements technologiques sont susceptibles de bouleverser le monde du travail dans les prochaines années. Si l'avancée de l'intelligence artificielle (IA) ne constitue pas le seul changement technologique à surveiller, il se distingue des transformations précédemment observées par l'ampleur des tâches automatisables (incluant les tâches dites cognitives et non répétitives), par la rapidité des développements observés et parce que ces impacts sont anticipés dans pratiquement tous les secteurs d'activité. Les syndicats du privé ont été conviés à une réflexion en 2017, dans le cadre du Colloque Gérard-Picard portant sur l'industrie 4.0. Depuis ce temps, les usages de l'IA se sont grandement diversifiés, notamment depuis l'apparition de robots conversationnels comme ChatGPT et, plus largement, de l'IA dite « générative ».

L'IA peut induire dans certains milieux de travail et sous certaines conditions des retombées positives non négligeables (ex. : cela permet à certains employé-es de se concentrer davantage sur les tâches créatives). Elle peut aussi mener à des gains de productivité, bien que les évidences empiriques semblent à ce jour suggérer qu'ils soient faibles. En revanche, des emplois sont à risque. Une nouvelle étude du Bureau international du Travail (BIT) affirme tout de même que la plupart des emplois et des industries ne sont que partiellement exposés à la

dernière vague de l'IA générative, telle que ChatGPT<sup>5</sup>. L'IA est plus susceptible de compléter le travail humain que de le remplacer. Les femmes seraient néanmoins plus à risque, étant donné la part des emplois de bureau qu'elles occupent. Il sera crucial de suivre la répartition des pertes et des créations d'emplois en mettant l'accent sur la dimension relative à l'inclusivité. Quand même, si les mises à pied sont une stratégie rare, une étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) montre que les employeurs qui implantent l'IA ont davantage recours à l'achat de services auprès de sociétés externes qu'à l'embauche de personnel. Surtout, l'impact le plus important de cette technologie concerne la qualité des emplois, notamment l'intensité du travail, l'autonomie et l'atrophie du jugement. Les employé-es dont la supervision du travail relève de l'IA sont particulièrement à risque, un phénomène qui touche de manière prédominante les emplois moins qualifiés. Dans le même ordre d'idées, des pratiques de ressources humaines qui ont été automatisées grâce à l'IA se sont révélées abusives ou problématiques, en générant par exemple des biais discriminatoires ou l'invasion de la vie privée<sup>6</sup>. Par ailleurs, un nombre élargi d'emplois est appelé à se transformer radicalement, à mesure que certaines compétences deviennent désuètes et que d'autres s'imposent; cela appelle à une attention renouvelée à la formation continue. Devant tous ces défis, même l'OCDE reconnaît le rôle de la négociation collective et du dialogue social dans la régulation de l'IA. Enfin, nous devons rester vigilants face à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires comme chez Uber qui fragilisent dans certains cas la relation d'emploi traditionnelle du salariat.

En outre, l'implantation de l'IA fait naître de nouveaux débats en matière d'éthique et de politiques publiques. Dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'introduction de système d'IA favorise non seulement le plagiat, mais il met également en péril la qualité de la relation et de l'interaction entre le personnel d'enseignement et de soutien et l'étudiant. Finalement, c'est la qualité des diplômes qui sont actuellement en jeu. Le laisser-aller du gouvernement dans ce dossier est déconcertant. Plus largement, les impacts sur la démocratie sont nombreux, que l'on pense à l'utilisation malveillante de l'IA ou à la suggestion de contenu sur les réseaux sociaux qui encourage la création de « chambres d'écho » et, ce faisant, la radicalisation d'une frange de la population.

Ainsi, plusieurs pays réfléchissent à la manière d'encadrer le développement et l'utilisation de l'IA. Pour l'instant, au sein des pays occidentaux, deux visions ont émergé : l'Union européenne privilégie une approche législative large et englobante, qui vise à contraindre le développement et l'utilisation de l'IA jugées à risque, alors que d'autres pays comme les États-Unis, l'Angleterre et le Japon privilégient des interventions législatives plus étroites, préférant pour le reste s'appuyer sur une approche volontaire. Plus près de nous, il faudra suivre l'évolution du projet de loi C-27, *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, toujours en examen à la Chambre des communes. Enfin, le ministre Fitzgibbon a mandaté le Conseil de l'innovation du Québec afin de mener des consultations publiques relatives à l'IA. Plusieurs thématiques importantes pour nos milieux de travail seront débattues, dont les

---

<sup>5</sup> [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms\\_890761.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_890761.pdf)

<sup>6</sup> OCDE (2023), *OECD Employment Outlook 2023*.

enjeux autour de l'emploi et du travail, ainsi que ceux de l'utilisation de l'IA dans les services publics. Un forum sera d'ailleurs organisé au mois d'octobre et le ministre entend déposer un projet de loi par la suite.

### **La rareté et les pénuries de main-d'œuvre**

Bien que le marché du travail québécois ait entamé un refroidissement depuis le début de l'année 2023, le contexte démographique favorise la persistance de la rareté et des pénuries de main-d'œuvre. Au cours des 10 prochaines années, selon Emploi-Québec, 1,6 million de postes seront à pourvoir. Dans le secteur public, le sous-financement favorisé par la gestion restrictive des finances publiques, le recours au privé ou les modes de gestion centralisateurs ont exacerbé ce phénomène.

C'est pourquoi la CSN a mis sur pied la campagne *Le travail, mais en mieux*. Rappelons que cette campagne se décline en cinq volets : faire du bien-être et de la santé-sécurité au travail une priorité nationale, garantir des emplois de qualité et bien rémunérés, miser sur l'apprentissage tout au long de la vie, rendre le marché du travail plus inclusif et, enfin, impliquer les travailleuses et travailleurs dans les changements en milieu de travail. Dans le cadre de la phase deux de la campagne, des activités ont été organisées par les conseils centraux et les fédérations. L'objectif était de favoriser l'appropriation de la campagne par les organisations affiliées et les membres et d'améliorer nos moyens de concertation et de coordination de la campagne. Les responsables politiques de la campagne des conseils centraux et des fédérations se sont rencontrés en juin dernier, notamment dans le but de discuter des suites de celle-ci à partir de l'automne.

### **Le rapport de force, un incontournable**

La proposition sur le rapport de force amène la CSN à s'intéresser à plusieurs enjeux. La mise en œuvre de cette proposition devra se faire au quotidien, en accompagnant les syndicats en lutte. La bonification du FDP au 66<sup>e</sup> Congrès ainsi que l'ajout de postes lors du 67<sup>e</sup> Congrès nous aideront à concrétiser une amélioration de notre rapport de force. Mais cela nécessitera par-dessus tout un engagement politique fort des militantes et des militants du mouvement. La présentation de l'analyse de la conjoncture est donc un appel au renouvellement de notre engagement collectif dans la lutte des travailleuses et des travailleurs.

Avec le prochain Colloque Gérard-Picard en novembre, les syndicats du secteur privé seront conviés à une réflexion collective qui aura pour thème *Que le rapport de force soit avec nous*. Ce sera l'occasion de réfléchir sur l'analyse du rapport de force et sur les stratégies à mettre de l'avant pour exercer un maximum de pression sur les entreprises afin d'obtenir les meilleurs règlements possible.

Le 8<sup>e</sup> Rassemblement des jeunes de la CSN s'est également tenu en avril dernier sur le thème *C'est quoi le rapport?* et le comité confédéral des jeunes entend poursuivre ses travaux sur l'enjeu du rapport de force.

Par ailleurs, lors du congrès, les délégué-es ont jugé important que la CSN et ses organisations affiliées intensifient leurs actions politiques pour dénoncer et exposer les injustices quotidiennes que les travailleuses et travailleurs subissent en portant une attention particulière aux travailleurs étrangers temporaires. Dans plusieurs milieux de travail, la présence de travailleurs étrangers temporaires implique de nouveaux défis et appelle au développement de nouveaux réflexes syndicaux. La CSN devra continuer d'appuyer les syndicats en ce sens. Nous poursuivrons par ailleurs nos pressions politiques afin d'obtenir de meilleures politiques migratoires. La CSN a participé à la consultation relative aux cibles d'immigration en mettant de l'avant une vision pour un Québec inclusif et des revendications qui sont inspirées de notre plateforme d'orientation en matière d'immigration.

Dans un autre ordre d'idées, la CSN devra s'assurer de réunir les conditions favorables à la tenue d'états généraux sur le syndicalisme avec les autres organisations syndicales. Des rencontres exploratoires ont eu lieu avec les autres centrales syndicales dans la dernière année. Cependant, étant donné l'important volume de travail que cela imposera et les contextes internes politiques et sociaux, en particulier en raison du maraudage possible dans le secteur de la santé et des services sociaux, il est fort probable que cela ne puisse pas se matérialiser à court terme. Les discussions devront se poursuivre avec nos partenaires syndicaux.

## D'autres enjeux en rafale

La liste des enjeux auxquels nous ferons face au cours des prochains mois n'est certainement pas exhaustive. Bien d'autres encore devront être abordés. En voici quelques-uns en rafale :

- **Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (loi R-20) :** devant le manque de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et les besoins immenses pour contrer la crise du logement, s'attaquer à la désuétude et au déficit d'entretien des infrastructures publiques et répondre à la demande induite par de multiples projets de développement industriel dans les régions, le ministre du Travail a annoncé vouloir réformer la loi R-20 qui régit les relations de travail dans l'industrie de la construction. Il apparaît évident que les employeurs voudront plus de flexibilité dans la réglementation relative aux corps de métier, sur le plan des tâches qui peuvent être accomplies par tel ou tel métier réglementé du secteur. Il ne faut pas que cette réforme se fasse sur le dos des travailleuses et des travailleurs. De concert avec la CSN-Construction, il faudra s'assurer que la réforme mette de l'avant une industrie qui mise sur la compétence de la main-d'œuvre pour se développer et qui soit attractive pour les travailleuses et travailleurs. Nous chercherons également à obtenir des gains significatifs sur des éléments aussi essentiels que la modernisation du mode de scrutin lors des périodes légales de changement d'allégeance syndicale, une loi anti-briseur de grève et la rétroactivité des salaires.
- **Harcèlement psychologique et sexuel :** En 2020, au Québec, presque une personne sur deux (49 %) a observé ou subi un comportement sexualisé inapproprié ou discriminatoire en milieu de travail dans l'année précédente. Évidemment, les femmes et les personnes LGBT+ en sont bien plus souvent les victimes. C'est un des constats à l'origine du comité

chargé d'analyser les recours en matière d'agression et de harcèlement sexuel au travail. Le comité a émis 82 recommandations en mai dernier au ministère du Travail. La CSN en appelle à une réforme législative majeure et urgente pour mettre fin à la banalisation des abus et à la souffrance des victimes. Nous allons par ailleurs poursuivre nos actions sur le terrain avec la campagne *Agis pour que ça cesse*.

- **Services de garde éducatifs :** Même si le nombre de places en services de garde éducatifs se développe, cela demeure insuffisant pour répondre à la demande des parents québécois. Le nombre d'enfants en attente était de 36 000 selon les dernières estimations, en hausse par rapport à 33 000 à la fin d'août 2022<sup>7</sup>. Le gouvernement doit développer des places à contribution réduite, afin de favoriser l'équité sociale. Pour ce faire, il doit contribuer à améliorer l'attraction et la rétention des responsables d'un service de garde éducatif (RSG) et du personnel dans les centres de la petite enfance (CPE).
- **Modernisation du régime d'assurance-emploi :** Après plus d'un an de consultations en vue de moderniser le régime, le gouvernement n'a pas bougé d'un iota. Les aveux d'échec émis durant la pandémie ont vite été oubliés. Pourtant, le régime ne correspond plus au besoin des travailleuses et des travailleurs ni à la nouvelle réalité du marché du travail caractérisé par une forte proportion d'emplois atypiques. Le régime doit également être adéquat, notamment pour les travailleurs des industries saisonnières, qui vivent souvent un trou noir, c'est-à-dire une période de chômage sans revenu après avoir épuisé leurs prestations.
- **Finances publiques :** Les décisions contenues dans le dernier budget québécois entraîneront des répercussions sur les finances publiques des années qui viennent. Le gouvernement a mis en place une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, cela dès l'année fiscale 2023 (coût : 9,2 milliards \$ d'ici 2027-2028 et 1,7 milliard \$ en 2023-2024). Il a par ailleurs décidé de prolonger les versements au Fonds des générations pour 15 ans, afin de rembourser la dette, tout en y modifiant certains paramètres de manière à « financer » à court et moyen terme la baisse de l'impôt des particuliers. La CSN s'opposait aux baisses d'impôt pour plusieurs raisons : la fiscalité québécoise plus élevée qu'ailleurs permet des services publics et des programmes sociaux plus développés et une meilleure redistribution du revenu; de surcroît, plusieurs services publics sont sous-financés; enfin, les baisses d'impôt fragilisent la marge de manœuvre de l'État alors qu'il y a ralentissement économique. La CSN considère que les fonds dédiés au Fonds des générations devraient plutôt servir à financer les services publics et les programmes sociaux. Ainsi, ces deux mesures limiteront la capacité du gouvernement à accroître les dépenses de portefeuille, dont la croissance sera limitée à 2,2 % par année en moyenne d'ici 2027-2028 selon le dernier budget. La situation financière québécoise demeure néanmoins enviable, étant donné que les intérêts de la dette sont sous contrôle, que la dette en proportion du PIB diminue et est inférieure à celle de l'Ontario et qu'elle (en considérant la dette de l'ensemble des administrations publiques) se compare très avantageusement aux pays du G7.

---

<sup>7</sup> [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/Pages/index.aspx](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/Pages/index.aspx)

## Conclusion

L'année qui s'en vient risque d'être fort occupée. La négociation du secteur public, ainsi que les négociations dans le privé devront occuper une place prépondérante dans notre action, tout comme la mobilisation dans le cadre de la campagne *Pour un réseau vraiment public!* et la lutte dans le cadre du projet de loi n° 15. L'avenir de notre système de santé et de services sociaux ne concerne pas seulement les fédérations du secteur. Nous avons toutes et tous un parent ou des ami-es qui sont en perte d'autonomie, qui souffrent de problème de santé mentale, qui ont un cancer ou qui sont en attente d'une opération.

Par ailleurs, la mise en œuvre des résolutions du 67<sup>e</sup> Congrès devra être au cœur de notre action au cours des prochaines années. Certaines appellent à des actions dès cette année, pensons à la réalisation du Colloque Gérard-Picard.

D'autres éléments des résolutions appelleront à des actions au cours des années subséquentes, comme l'organisation d'un événement CSN lié à la transition juste. Dans ces conditions, la protection et la transformation de nos emplois, de même que le renforcement de notre rapport de force devra être au cœur de nos préoccupations en 2023-2024. La solidarité, l'engagement syndical et l'esprit de combativité se sont fait sentir haut et fort à notre congrès en mai dernier. Maintenant, nous devons faire vivre ces principes dans l'action pour les douze prochains mois.